

THEATRE DES CARMES

ANDRE BENEDETTO



FICHE TECHNIQUE

Accueil Festival Avignon 2017

CONTACTS

Théâtre des Carmes André Benedetto : 6, Place des Carmes - 84 000 AVIGNON
Tel - 04 90 82 20 47

Direction : Sébastien Benedetto
theatre-des-carmes@orange.fr

Chargé d'administration/Secrétaire comptable/billetterie : Najet Ouasti
ouasti.najet30@orange.fr

Chargé de relation pub et communication : Célia flores
theatre-des-carmes@orange.fr

Régie générale : Olivier Forma - olivier.foforma@gmail.com
Port : 06 81 51 17 09

Angelo Nizard – angelonizard@gmail.com
Port : 06 83 29 42 48

I - CONDITIONS TECHNIQUES

I.1 - DESCRIPTION

Puissance électrique - 36 kVA

Capacité : 186 places

parterre - 134 fauteuils et 8 strapontins

balcon - 31 fauteuils et 13 strapontins

Jauge totale : 200 personnes (spectateurs + personnel)

Scène : pente 0%

Plancher bois brun non détrappable

Accès décor : par l'issue de secours dans les coulisses jardin.

Largeur 1 m 30 x hauteur 2 m

Loge : une loge commune avec 10 tables, lavabos, douche et WC.

Dimension du plateau :

ouverture entre les deux piliers : 5,20 m

mur à mur en avant scène : 11,20 m

mur à mur à la profondeur des piliers : 10,30 m

profondeur à jardin : 7,10 m

profondeur à cour : 8,80 m

profondeur au centre : 8 m

hauteur manteau d'arlequin : 4 m 20

Equipements scéniques :

Le théâtre dispose d'un rideau d'avant scène rouge.

Le théâtre ne dispose pas de pendrillons ni de rideau de fond, ce qui entraîne que pendant toute la durée du festival **aucun habillage ne peut être fait au plateau.**

Sur le plateau (cf plan) :

7 perches fixes de la face au lointain

2 perches latérales hautes

2 perches latérales basses mobiles (poids max 30kg)

Dans la salle (cf plan) :

1 gril technique équipé de porteuses fixes.

I.II - MIS A DISPOSITION PAR LE THEATRE

A - Lumière

Chaîne protocole DMX
48 circuits x 2 kW ADB micropack
162 lignes
Une console à mémoires ADB cantor 48 circuits (+ 4 cartes mémoires)
ATTENTION : La Cantor étant une console vieillissante, elle gère avec difficulté les projecteurs « Non-traditionnels ». Si il est fait usage de projecteurs à LED ou asservis, merci de nous prévenir à l'avance afin d'envisager une alternative.

B - Son

1 console analogique YAMAHA MG166c
1 console numérique YAMAHA TF1
2 enceintes YAMAHA DXR15 pré-amplifiées
2 enceintes passives HK audio pro12 (400W) avec ampli YAMAHA
2 enceintes passives JBL (400W) avec ampli YAMAHA
1 lecteur cd autopause TASCAM CD 01U
1 lecteur cd autopause AUDIOPHONY MPU 310

Important :

Les emplacements de diffusion sonore et les câblages de la régie son ne pourront être modifiés, pendant la durée du festival, qu'avec l'accord du régisseur.

Le théâtre des Carmes se réserve la possibilité de modifier ces équipements dans le cadre d'améliorations techniques.

I.III - FOURNI PAR VOTRE COMPAGNIE

A - Lumière

Les compagnies amènent leurs projecteurs, révisés, aux normes et équipés (mise à la terre, chaîne de sécurité, crochets et porte filtres...) ainsi que des prolongateurs et doublettes assurant au moins l'alimentation de tous les sols. Prévoir également les pieds de projecteurs adaptés aux sources qu'ils supportent. **Les consommables sont à la charge des compagnies (lampes, gélatines....).**

Important :

Le Théâtre ne disposant que de 162 lignes, **il est impératif que votre plan de feux soit adapté aux conditions du festival, à savoir qu'il n'utilise que 20 lignes maximum, et que votre nombre de projecteurs soit d'environ 20 unités** (selon encombrement des projecteurs).

C'est pourquoi, afin de faciliter la mise en oeuvre d'une installation de l'ensemble des compagnies, il vous est demandé de remettre votre plan de feu adapté au théâtre des Carmes et aux conditions ci-dessus avant la fin avril 2017.

D'autre part l'utilisation de projecteurs type 5kw est impossible, le théâtre des Carmes ne possède pas l'équipement pouvant les accueillir.

B - Son

Les compagnies doivent fournir tous systèmes de diffusion sonores supplémentaires ou différents de ceux proposés par le théâtre, accompagnés de leur amplification et de leur câblage.

Les consommables sont à la charge des compagnies (piles diverses...)

C - Pour l'équipement général

Les compagnies doivent prévoir et fournir tous systèmes de machinerie (poules, fils, contrepoids, perches...) nécessaire à la suspension et à la manœuvre de leurs décors, rideaux de décor ou autres.

Le théâtre possédant très peu de surface au sol pour stocker les éléments de décors, il est demandé aux compagnies de fournir au plus vite un récapitulatif détaillé (Photos/plans, mesures, cubages,...) de l'ensemble des éléments composant leur scénographie afin de discuter préalablement de ce qui est envisageable ou pas en terme de stockage :

Mobilier, décor, accessoires,... inclure également les éléments techniques si présents au plateau : Instruments, machine à fumée, pieds de projecteurs,...

Veillez penser à prévoir des systèmes de protection du plancher du théâtre pour les éléments de décor pouvant endommager celui-ci.

II - CONDITIONS DE MONTAGE

a) Le déchargement des décors et matériel se fera par notre issue de secours.

b) Le théâtre ne disposant pas d'atelier ou de locaux appropriés à la construction, la finition des décors (menuiserie, peinture, etc), la préparation du matériel publicitaire (encollage cartons, découpage, etc) sont impossibles dans la salle et ses abords. Toutefois, les modifications nécessaires pour l'adaptation des décors au plateau pourront être effectuées après accord du responsable technique du théâtre.

c) L'utilisation comme accessoires ou décors de matériaux tels que paille, sucre, farine, sable, terre, confettis, plumes, etc se fera après accord du responsable technique prévenu le plus tôt possible. Ceci pour permettre l'organisation du nettoyage du plateau (personnel, matériel, produits) après chaque représentation.

d) Un planning de montage sera défini par le régisseur général et vous sera communiqué au plus vite.

e) Durant la période de montage, l'équipe du théâtre des Carmes est là pour faciliter votre installation. En aucun cas il ne s'agit d'une mise à disposition de personnel pour compléter votre équipe.

Veillez prévoir le personnel compétent et suffisant pour assurer la mise en place de votre spectacle, l'équipe du théâtre des Carmes ayant ses propres tâches à réaliser pour la mise en œuvre générale du lieu.

f) Dans le cas d'une avant-première, d'une générale de presse ou d'une télé pendant la période des montages, il conviendra de prévenir le responsable technique du théâtre des Carmes pour éviter toutes nuisances (bruits de coulisse, circulation, etc) et pour permettre d'accueillir les invités dans les meilleures conditions.

Toutefois ces avant-premières n'auront lieu que pendant les créneaux horaires de la compagnie concernée sauf accord du responsable technique du théâtre des Carmes.

III - CONDITION DE FONCTIONNEMENT

a) Le spectacle doit impérativement commencer et finir aux heures prévues par le programme.

b) L'entrée, la circulation du public, la fermeture des portes de la salle au début de chaque représentation sont sous la responsabilité et effectuées par l'équipe du théâtre des Carmes.

c) La sortie des spectateurs doit s'effectuer le plus rapidement possible (avec bien sûr tous les égards dus au public) pour permettre le démontage de vos décors dans les conditions de sécurité optimum.

d) L'accès du public est strictement interdit sur le plateau, en coulisse et dans les loges (croisement des spectacles oblige). Les rendez-vous avec la presse, les acheteurs, les amis se feront dans le hall du théâtre.

e) Aucun élément de décors ne pourra rester fixe sauf accord entre le responsable technique du théâtre des Carmes et l'ensemble des régisseurs des compagnies. Penser à un marquage au sol le plus discret possible. Un marquage d'identification de l'ensemble du matériel est recommandé.

L'ensemble du matériel ne servant pas à l'exploitation du spectacle, à l'exception des consommables, devra être évacué du théâtre après l'installation. Prévoir le rangement de ces consommables dans des caisses ou cantines.

f) Votre compagnie est tenue de rendre le plateau vide et propre après chaque représentation. Le respect des horaires et des conditions de sécurité est sous le contrôle du responsable technique du théâtre des Carmes qui est habilité à prendre toutes mesures dans la cas où il constaterait des anomalies ou manquements concernant les prescriptions des chapitres précédents.

g) Pendant la durée du festival, l'équipe du théâtre des Carmes assure le fonctionnement général du théâtre ; toutefois si un membre de l'équipe du théâtre est employé par votre compagnie, cela se fera toujours selon ses disponibilités, sous votre responsabilité, après accord du responsable technique et négociation avec la direction du théâtre (définition des tâches, durée de travail, horaire et salaires).

IV - CONDITION DE SECURITE

a) Tout le matériel électrique doit être aux normes CE (terre indispensable)

b) Tout projecteur ou matériel accroché au-dessus de la scène et du public devra être muni d'une chaîne de sécurité.

c) La nature des décors, accessoires, rideaux sera en accord avec les normes en vigueur dans les salles de spectacles (homologation M1 - attention un certificat est demandé par les services de sécurité du département).

Les compagnies devront se mettre en relation avec le responsable technique pour envisager l'ensemble des risques pour la sécurité des biens et des personnes que peuvent entraîner les représentations (avant, pendant et après) et y trouver des solutions. Tout élément concernant ce domaine non signalé pourra entraîner l'interdiction par le régisseur de son utilisation.

d) Les accès régie et circulation du public devront être libres de tout encombrement lors des représentations.

e) Pour des raisons de sécurité incendie, le stockage du matériel publicitaire (cartons, tracts, affiches) se fera hors des locaux du théâtre. Seule la quantité nécessaire à la diffusion dans le lieu sera stockée dans un espace prévu à cet effet.

f) Pour des raisons de sécurité, l'accès à la salle (en dehors des heures de représentations) au plateau, aux coulisses, à la loge et aux locaux annexes est autorisé uniquement aux personnes habilitées par la direction technique du théâtre des Carmes en accord avec le responsable de la Compagnie.

V - CONDITION DE DEMONTAGE

a) Aucun démontage du matériel installé au gril technique (machinerie, projecteurs, câblage, etc) ne se fera avant la clôture du festival.

b) Le démontage et le chargement des décors et matériels techniques se feront habituellement le lendemain du dernier jour de représentation à partir de 9 heures le matin, compagnie par compagnie. Un planning de travail sera établi quelques jours auparavant entre les régisseurs des compagnies et la direction technique du théâtre.

c) Le théâtre ne pourra garder en stock aucun matériel ou élément de décors sauf accord préalable avec la direction du théâtre des Carmes.

En conclusion, si certaines conditions de cette fiche technique vous apparaissent contraignantes voire rigides, veuillez croire qu'elles sont indispensables au bon déroulement du mois de festival.

Je vous demanderai donc de « coller » le plus possible aux impératifs de celle-ci, soyez assuré que de notre côté l'équipe du théâtre des Carmes fait le maximum pour assurer la qualité et la réussite de l'ensemble du programme.

Cette fiche technique comprend 6 pages, elle est contractuelle, veuillez m'en renvoyer un exemplaire signé au Théâtre des Carmes André Benedetto, 6 place des Carmes 84000 Avignon :

LE THEATRE

Sébastien Benedetto

La COMPAGNIE

Le Responsable

Le Régisseur